

Manque de médecins généralistes dans le canton

Question

Depuis quelques années la presse relate sporadiquement les soucis des milieux de la médecine et parfois aussi de la politique s'agissant d'un manque de médecins généralistes qui va toucher le pays à plus ou moins brève échéance.

Certains cantons, dont notamment le canton de Vaud, ont d'ores et déjà empoigné le problème et sont en voie de définir voire d'appliquer des dispositions tendant à enrayer la décroissance des cabinets de médecins de famille.

Le canton de Fribourg n'échappe pas à cette évolution inquiétante de la disparition des médecins généralistes.

Cela étant, nous nous permettons d'interpeller le Conseil d'Etat en posant les questions suivantes:

1. A l'instar du canton de Vaud, le Conseil d'Etat entend-il prendre des mesures pour favoriser la formation des médecins généralistes dans notre canton ?
2. A court terme, le Conseil d'Etat entend-il étudier, pour remédier au manque actuel de médecins de premiers secours, d'élargir à tous les districts "le modèle singinois" pour le système de garde, ceci d'entente avec la Société de médecine du canton de Fribourg ?
3. Dans le cadre de l'introduction de la troisième année de médecine à l'Université de Fribourg, le Conseil d'Etat envisage-t-il des actions pour promouvoir la carrière de médecins généralistes auprès des étudiants ?

19 janvier 2009

Réponse du Conseil d'Etat

1. *A l'instar du canton de Vaud, le Conseil d'Etat entend-il prendre des mesures pour favoriser la formation des médecins généralistes dans notre canton ?*

Dans son rapport n° 88 du 19 août 2008 sur le postulat N° 317.06 Christine Bulliard / Markus Bapst concernant la médecine de premier recours et les soins médicaux de base dans les régions périphériques (cf. point 4.2 « réorganisation de la formation »), le Conseil d'Etat insiste sur le fait qu'il soutient les solutions qui visent à améliorer la formation des médecins de premier recours, dont les médecins généralistes font partie.

Aussi, avec les autres cantons romands, le canton de Fribourg finance-t-il le Coursus romand de médecine générale (CRMG), qui a pour mission d'inciter les jeunes médecins à choisir la voie de la médecine générale, puis de les guider et les accompagner dans leur parcours de formation. Dans le cadre de leur formation de médecin généraliste, des médecins assistants ont ainsi déjà été engagés dans le canton de Fribourg, sur recommandation du CRMG.

Avec la majorité des cantons romands, le canton de Fribourg a également adhéré au programme « assistantat au cabinet en Suisse romande » qui vise une amélioration significative

du cursus de formation des futurs médecins de premier recours, en assurant une offre unifiée et coordonnée entre les cantons romands.

Dans ce cadre, le canton de Fribourg prévoit de mettre en place en 2009 deux fois deux postes qui permettront la formation de 4 assistants par année en cabinet médical. La mise en œuvre du programme est en cours d'élaboration. L'hôpital fribourgeois (HFR) et la Société de médecine du canton de Fribourg (SMCF) seront évidemment concernés par la mise en œuvre de ce programme.

2. A court terme, le Conseil d'Etat entend-il étudier, pour remédier au manque actuel de médecins de premiers secours, d'élargir à tous les districts "le modèle singinois" pour le système de garde, ceci d'entente avec la Société de médecine du canton de Fribourg ?

Dans son rapport du 19 août 2008 (cf. point 4.1 « réorganisation des services de garde »), le Conseil d'Etat indique qu'il soutient les solutions que les partenaires, notamment les médecins de premier recours et les hôpitaux, mettent en place de manière concertée et qu'il est disposé à prêter main forte pour des solutions similaires au « modèle singinois » dans d'autres districts.

Il faut par ailleurs signaler que les discussions en cours entre la SMCF et l'HFR viennent de déboucher sur deux propositions de collaboration qui permettront de soulager les médecins devant assumer la garde dans le district de la Sarine. Dès le 1^{er} avril 2009 en effet, sera reprise la solution testée avec la collaboration de la Centrale 144 d'appels d'urgence sanitaire en novembre 2008, qui consiste en un premier tri sommaire permettant de guider, lorsque c'est possible, les patients vers les urgences de l'hôpital et de soulager ainsi quelque peu les médecins de garde. De plus, l'installation d'un cabinet de consultation par un médecin de garde dans les urgences de l'HFR, Hôpital cantonal, sous la responsabilité de l'HFR, est actuellement à l'examen. Cette installation, qui nécessite encore quelques travaux de transformations des locaux également discutés, pourrait être effective dès le 1^{er} octobre 2009. Reste encore réservé le règlement des aspects contractuels et la constitution par la SMCF d'un pool suffisant de médecins, dans la mesure où la consultation devra pouvoir être assurée 365 jours par an de 17 heures à 23 heures environ.

Différentes pistes de réorganisation de la prise en charge des urgences préhospitalières permettant un allègement des contraintes liées au service de garde sont examinées en outre dans le cadre des travaux du Comité de pilotage chargé par le Conseil d'Etat d'élaborer un concept cantonal de prise en charge des urgences préhospitalières. La SMCF participe à ces réflexions, qui doivent fonder des propositions à transmettre au Conseil d'Etat avant l'été prochain.

3. Dans le cadre de l'introduction de la troisième année de médecine à l'Université de Fribourg, le Conseil d'Etat envisage-t-il des actions pour promouvoir la carrière de médecins généralistes auprès des étudiants ?

En introduisant la troisième année d'études de médecine humaine à l'Université de Fribourg, l'Etat vise en premier lieu la consolidation de cette filière par l'offre d'un programme d'études de premier cycle complet menant au diplôme de bachelor. En même temps, il entend contribuer de manière accrue à l'effort de formation dans un domaine où le nombre de personnes formées en Suisse est jugé insuffisant. Le renforcement de l'hôpital fribourgeois (HFR) va de pair avec sa participation à l'enseignement durant la troisième année d'études, qui est également la première des années cliniques. Le HFR augmentera aussi la capacité d'accueil pour les étudiants de master des facultés partenaires et pour les stages.

Le programme de 3^e année prévoit des enseignements en tutorat individuel au cabinet du praticien, programme pour lequel les médecins de premier recours (généralistes, internistes et

pédiatres) du canton seront sollicités. L'image que ces médecins donneront de leur métier peut certainement avoir une influence sur le choix de spécialisation que les étudiants seront appelés à effectuer plus tard. Il faut toutefois relever que les possibilités d'orienter la carrière durant les études de bachelor sont extrêmement limitées. Les étudiants opèrent leur choix à la fin des études de master, souvent aussi en fonction des critères externes sur lesquels le corps professoral n'a aucune prise.

Le Conseil d'Etat est donc fortement impliqué dans la recherche de solutions favorisant la formation des médecins généralistes et leur installation dans le canton de Fribourg.

Fribourg, le 31 mars 2009